



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hébergement d'urgence des jeunes du jardin des Chartreux

Question orale n° 489

Texte de la question

M. Boris Tavernier alerte M. le ministre de la ville et du logement sur la situation indigne à laquelle font face 150 jeunes qui survivent dans le jardin des Chartreux, depuis plus d'un an, malgré les températures glaciales en hiver et caniculaires en été. Ces conditions sont inhumaines. Depuis quelques semaines, le diocèse accueille 28 familles à l'église Saint-Polycarpe, mais uniquement la nuit, permettant à certains d'entre eux d'avoir un lieu de répit. Il n'empêche que la grande majorité passe encore la nuit dehors, sans accès à l'eau chaude, au chauffage, à la protection d'un lieu fermé. La plupart de ces jeunes sont arrivés à Lyon seuls, sans argent ni famille, ayant subi des épreuves physiques et psychologiques redoutables et nécessitent en plus d'un hébergement un accompagnement médico-social ou des soins. Malgré les alertes répétées des élus locaux depuis un an, aucune solution pérenne et digne n'a été proposée par l'État à ce jour. Alors que l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, la Ville de Lyon, les collectifs citoyens ainsi que le diocèse, continuent de se mobiliser pour éviter que des enfants, leurs familles et des jeunes se retrouvent à la rue. En 2025, la municipalité a ainsi consacré près de 3 millions d'euros à l'hébergement d'urgence et à la lutte contre le sans-abrisme. À cette enveloppe s'ajoutent 1,4 million d'euros de subventions versées aux associations agissant dans ce domaine. Réquisitions de gymnases, mobilisation de logements vacants, accueil des familles dans des écoles malgré les risques réglementaires, voilà maintenant 6 ans que les élus lyonnais sont engagés pour trouver le plus de solutions possibles. Par ailleurs, pendant les vacances de Noël et la période de fermeture scolaire, la ville prend en charge les familles hébergées jusque-là dans ses écoles. 88 personnes dont 55 enfants sans toit sont hébergées à l'hôtel pendant toute la durée des vacances. Cette mobilisation n'est pas suffisante. Tout simplement parce que l'hébergement d'urgence ne fait pas partie des compétences attribuées à la commune. C'est à l'État d'agir et malgré les alertes répétées depuis un an, aucune solution pérenne et digne n'a été proposée à ce jour. C'est la raison pour laquelle la collectivité a été contrainte d'engager deux recours indemnitaires contre l'État afin d'obtenir un dédommagement des prises en charge. Il lui demande ce que le Gouvernement prévoit de faire pour ces jeunes qui tentent de survivre chaque nuit dans les rues.

Texte de la réponse

HÉBERGEMENT D'URGENCE À LYON

Mme la présidente . La parole est à M. Boris Tavernier, pour exposer sa question, no 489, relative à l'hébergement d'urgence à Lyon.

M. Boris Tavernier . Cet hiver, comme les hivers précédents, des adultes et des enfants sont contraints de dormir à la rue. Sans solution d'hébergement, ils vivent dans des conditions que nous n'osons imaginer.

À Lyon, je pense à toutes ces personnes qui font face au grand froid, car le sans-abrisme prend de multiples formes. En particulier, 150 jeunes survivent depuis plus d'un an dans le jardin des Chartreux, malgré les températures glaciales en hiver et caniculaires en été. Ces conditions sont inhumaines.

Pendant plusieurs semaines, le diocèse en a accueilli une soixantaine à l'église Saint-Polycarpe, mais uniquement la nuit, permettant à certains d'entre eux d'avoir un lieu de répit.

Quand le plan Grand Froid a été déclenché en raison des températures invivables, la métropole de Lyon et la préfecture du Rhône ont ouvert un deuxième gymnase, le 29 décembre. Or ce gymnase n'est qu'une solution temporaire – il devrait d'ailleurs fermer aujourd'hui –, avant que les jeunes ne soient contraints de retourner passer la nuit dehors, sans accès à l'eau chaude, au chauffage, à la protection d'un lieu fermé.

En 2025, la municipalité a consacré près de 3 millions d'euros à l'hébergement d'urgence et à la lutte contre le sans-abrisme. À cette enveloppe s'ajoutent 1,4 million d'euros de subventions versées aux associations agissant dans ce domaine. Réquisition de gymnases, mobilisation de logements vacants, accueil des familles dans des écoles : malgré les risques réglementaires, voilà maintenant six ans que les élus lyonnais sont engagés pour trouver le plus de solutions possible. Par ailleurs, pendant les vacances de Noël et la période de fermeture scolaire, la ville a pris en charge les familles jusque-là hébergées dans ses écoles : 88 personnes sans toit, dont 55 enfants, ont été hébergées à l'hôtel pendant toute la durée des vacances.

Cette mobilisation n'est pas suffisante, pour la simple raison que l'hébergement d'urgence ne fait pas partie des compétences attribuées à la commune. C'est à l'État d'agir.

Pourtant, malgré les alertes répétées depuis un an, aucune solution pérenne et digne n'a été proposée à ce jour, ni pour ces jeunes, ni pour les autres personnes sans-abri, qui survivent tant bien que mal pendant que nous dormons bien au chaud. C'est la raison pour laquelle la collectivité a été contrainte d'engager deux recours indemnitaires contre l'État afin d'obtenir un dédommagement des prises en charge.

Ma question est simple : alors que le groupe Droite républicaine a déposé dans le cadre de sa niche parlementaire un texte pour restreindre l'accès à l'hébergement d'urgence et que le budget est toujours en construction, que prévoit le gouvernement pour ces jeunes qui tentent de survivre chaque nuit dans les rues ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Sébastien Martin, *ministre délégué chargé de l'industrie*. Face à la vague de froid récente, 85 départements ont activé le plan Grand Froid afin de protéger les personnes les plus vulnérables. Comme vous le soulignez, ces situations sont très préoccupantes.

Grâce à une mobilisation exceptionnelle des services de l'État, des collectivités et des associations, des mesures d'urgence à la hauteur des enjeux ont permis l'ouverture de plusieurs milliers de places d'hébergement, le renforcement des maraudes et du 115 ainsi que l'élargissement des accueils de jour.

Toutefois, en Auvergne-Rhône-Alpes, la tension reste marquée. Je rappelle que dans le département du Rhône, 2 500 places pérennes ont été créées depuis 2017.

Aujourd'hui, à l'heure de la crise, 8 500 places sont ouvertes chaque soir pour accueillir les publics les plus vulnérables, notamment les familles avec de très jeunes enfants et les femmes enceintes ou victimes de violences.

Une attention particulière a été portée aux jeunes sans-abri installés au jardin des Chartreux à Lyon : 250 places temporaires ont été ouvertes dans deux gymnases et les moyens de la permanence d'accueil ont été renforcés. De plus, des maraudes sociales et sanitaires ont été mises en place.

Soyez donc assuré que l'État restera pleinement mobilisé pour accompagner les personnes les plus vulnérables.

Mme la présidente . La parole est à M. Boris Tavernier.

M. Boris Tavernier . Il n'y a donc pas vraiment de réponse. Il n'y aura rien de pérenne pour ces jeunes qui vivent depuis plus d'un an sous des tentes, par 50 degrés l'été et – 5 degrés l'hiver.

Vous parlez d'une grande mobilisation de l'État, mais ce que je vois, moi, c'est que des gens vivent dehors et

que ce sont des citoyens qui s'en occupent tous les jours. Je pense qu'on pourrait faire preuve d'un peu plus de solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Boris Tavernier](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 489

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Ville et Logement

Ministère attributaire : Ville et Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

Réponse publiée le : 14 janvier 2026, page 228

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)